

Colmar, le 12 octobre 2012



La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

pour attribution

- Monsieur le responsable du site IUFM de Colmar
- Messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les directeurs des Segpa de collèges

S/c de mesdames et messieurs les principaux
- Mesdames et messieurs les directeurs d'école
pour attribution et communication à leurs adjoints.

Division du 1^{er} degré
Bureau de la
gestion collective
des personnels

Dossier suivi par
Catherine Bouillet
2^{ème} Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Objet : Stage de spécialisation CAPA-SH 2013-2014.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) sera reconduit en 2013-2014.

La formation sera organisée en deux périodes :

- 3 semaines minimum de regroupement durant l'année scolaire 2012-2013.
- une seconde période au cours des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire suivante, soit 400 heures de regroupement consacrées pour moitié à l'UF1 et pour l'autre moitié aux UF2 et 3.

Une réunion d'information aura lieu le **21 novembre 2012 au collège Berlioz - 42 rue Ampère à Colmar de 09h00 à 12h00.**

J'invite tous les maîtres désireux d'y participer pour s'informer sur les finalités et l'organisation de cette formation à se faire connaître en envoyant un courriel à i68d1@ac-strasbourg.fr, au plus tard le 14 novembre 2012.

A l'issue de celle-ci, les enseignants désirant s'inscrire à ce stage retireront leur dossier auprès de madame l'inspectrice de l'A.S.H. et l'adresseront impérativement pour le **10 décembre 2012** à leur inspecteur de circonscription accompagné d'une photocopie du dernier rapport d'inspection et d'une enveloppe timbrée à leur adresse personnelle. Les inspecteurs me transmettront les dossiers au plus tard pour le 17 décembre 2012.

Après entretien, une commission établira une liste classante par option des candidats obtenant un avis favorable.

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique

signé : Fernand Ehret